



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26650
28 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA TURQUIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le 25 octobre 1993, dernier jour de l'accord de cessez-le-feu entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et au moment où Mme Margaretha af Ugglas, Présidente en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), était en visite dans la région en vue de favoriser un dialogue entre les parties intéressées, les forces arméniennes ont lancé une nouvelle offensive de grande envergure sur le district azerbaïdjanais de Zengelan et sur la ville de Horadis.

A la suite de cette nouvelle offensive, la ville de Zengelan est toujours assiégée par les forces arméniennes. Des rapports alarmants indiquent que les habitants de Zengelan, outre des dizaines de milliers d'Azéris qui se trouvent encerclés à proximité de la frontière iranienne, tentent désespérément de fuir la ville pour se réfugier dans des zones plus sûres.

Cette nouvelle agression des forces arméniennes constitue une autre violation flagrante des résolutions 822 (1993), 853 (1993) et 874 (1993), par lesquelles le Conseil de sécurité demandait aux parties de rendre effectif et permanent le cessez-le-feu et exigeait que les forces arméniennes d'occupation se retirent immédiatement, complètement et inconditionnellement de la République azerbaïdjanaise.

Les dernières offensives arméniennes, qui enveniment encore une situation déjà très tendue dans une région voisine de la Turquie, constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, et avec ces actes d'agression répétés, la situation prend de plus en plus la tournure d'un conflit régional.

Il est maintenant devenu évident qu'en dépit des sérieux avertissements du Conseil de sécurité et de tous les efforts du Groupe de Minsk de la CSCE, l'Arménie contrôle toujours plus de 20 % des territoires azéris qu'elle a occupés et est résolue à poursuivre sa politique d'agression à l'encontre de l'Azerbaïdjan.

Compte tenu de ces événements inquiétants et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence afin que des mesures coercitives efficaces soient prises en vue de mettre fin à l'agression arménienne contre la République azerbaïdjanaise et d'assurer le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Inal BATU
